
Direction pédagogique | Unité EVAL
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tests officiels de niveau A1 en italien

Équivalence au cours facultatif d'italien de 11^e année

Pour quels élèves ?

Les élèves de 11^e année de voie générale, ainsi les élèves des classes de raccordement 1, qui envisagent d'accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique d'italien, doivent attester de leur niveau de langue, équivalent à une année d'italien (niveau A1). Ce niveau peut être atteint à l'issue du cours facultatif d'italien proposé en 11^e année¹.

Les élèves ayant d'ores et déjà des connaissances en italien ont la possibilité de vérifier leur niveau de langue en passant un test officiel auprès d'un organisme privé. L'élève qui réussit ce test pourra bénéficier d'une dispense du cours facultatif d'italien. Puis, si ses résultats de fin d'année le permettent, l'élève pourra accéder en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique d'italien².

Comment faire ?

L'élève qui souhaite vérifier son niveau de langue en italien peut consulter le Portail officiel suisse d'information de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, en particulier la page suivante :

www.orientation.ch > Formations > Séjours linguistiques, langues étrangères > Diplômes de langue, niveaux de langue > Italien

De nombreux organismes privés proposant des tests officiels de niveau de langue sont listés sur cette page, dont plusieurs pour le niveau A1. Voici une sélection d'organismes proposant des tests dans le canton :

- **Passeport des langues italien – Français, Italiano, Deutsch en Suisse (FIDE)**
- **Progetto Lingua Italiana Dante Alighieri (PLIDA)**
Site secondaire en Suisse : Società Dante Alighieri – Comitato di Losanna
- **Certificazione di Italiano come Lingua Straniera (CILS)**
Site secondaire en Suisse : C.A.E (Comitato Assistenza Educativa)

Plusieurs dates et lieux d'inscription sont proposés chaque année, en fonction des organismes. L'examen implique des frais. Il peut être passé sans avoir suivi de cours de langue au préalable.

Une fois le test passé et réussi, l'élève recevra une attestation qui devra être présentée en cas d'inscription en classe de raccordement 2 avec choix de l'option spécifique d'italien³.

¹ En 11^e année, un cours facultatif d'italien est offert aux élèves de voie générale qui désirent rejoindre les classes de raccordement 2 avec l'option spécifique d'italien. Ce cours est également offert aux autres élèves de 11^e année, de voie générale comme de voie pré-gymnasiale, qui désirent apprendre cette langue.

² Pour les élèves qui rejoignent l'école de culture générale avec choix de l'italien comme deuxième langue nationale, la réussite de ce test permettra de bénéficier d'une dispense de la 5^e période de cours d'italien en 1^{re} année.

³ De même en cas d'inscription à l'école de culture générale avec choix de l'italien comme deuxième langue nationale.